

Demande d'attribution d'une aide financière incitative

A renvoyer au

Syndicat des Forestiers Privés d'Alsace
Maison de l'agriculture – 2 rue de Rome
67300 Schiltigheim

Syndicat-alsace@foretprivreefrancaise.com

Conditions : Tout propriétaire adhérent du syndicat détenteur d'une carte d'adhésion et propriétaire d'une surface supérieure à 0,5 hectare aura la possibilité de bénéficier d'une aide financière de 40 % (plafonnée en 2017 à 250 €) pour l'achat **d'équipements de protection pour l'utilisation de la tronçonneuse**. Le syndicat agréée, regroupe et transmet les demandes à la caisse qui reverse à l'adhérent la subvention dans un délai de 2 mois après réception de l'envoi.

Demandeur :

Nom _____ Prénom _____

Adresse : _____

E-mail : _____ Tél _____

Surface forestière en propriété en Alsace : _____

Adhérent du Syndicat des Forestiers Privés d'Alsace sous le numéro (voir carte) _____

Nature de l'équipement de sécurité acheté : (joindre facture acquittée + RIB)

gants casque pantalon veste chaussures ou bottes

autre équipement de protection : _____

J'atteste sur l'honneur qu'après achat de cet équipement

- je dispose d'un équipement complet composé** d'un casque de bucheron complet – 1 pantalon de sécurité – 1 paire de chaussures ou bottes de sécurité.
- je ne dispose pas d'un équipement complet composé** d'un casque de bucheron complet – 1 pantalon de sécurité – 1 paire de chaussures ou de bottes de sécurité et ne bénéficierai dans ce cas que d'une aide forfaitaire plafonnée par article qui peut être inférieure aux taux de 40 % de la dépense précisé dans les conditions ci-dessus.

Les subventions ne sont accordées qu'après accord de la commission de prévention de la CAAA. En outre, la caisse se réserve tout droit de contrôle et peut, en cas de fausse déclaration, poursuivre le demandeur.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à _____ le _____

Signature :

Demande réceptionnée le _____

Avis en date du _____ favorable et transmis à la CAAA non recevable